



## GUILLON CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

### Article 1er : conditions tarifaires :

La salle des fêtes est louée suivant les conditions financières suivantes :

Type de location	Descriptif ou période	Tarifs	Commentaires
Location par les associations communales		Gratuit	
Location par les associations non communales		20,00 €	
Mise à disposition obsèques		Gratuit	
Location ½ journée résidents		46,00 €	
Location ½ journée non- résidents		55,00 €	
Location journée résidents	Du 1/04 au 30/09	80,00 €	
	Du 1/10 au 31/03	100,00 €	
Location journée non-résidents	Du 1/04 au 30/09	100,00 €	
	Du 1/10 au 31/03	120,00 €	
Location week-end résidents	Du 1/04 au 30/09	120,00 €	
	Du 1/10 au 31/03	150,00 €	
Location week-end non-résidents	Du 1/04 au 30/09	150,00 €	
	Du 1/10 au 31/03	180,00 €	
Forfait ménage si non réalisé par le locataire		50,00 €	Constat à la remise des clés
Location de vaisselle		20,00 €	Uniquement sur Vignes
Caution quel que soit la durée		500,00 €	

### Article 2 : capacité

Cette salle peut contenir un maximum de 100 personnes.

### Article 3 : Mise en place, rangement, nettoyage :

Le ménage complet de la salle devra être effectué. Deux possibilités sont offertes, dont le choix sera opéré à la réservation de la salle :

- Ménage effectué par le locataire avant la restitution des clés :  
gratuit

[MAIRIE DE GUILLON TERRE PLAINE](#)

[1 Rue de la Brèche 89420 GUILLON](#)

[03.86.32.55.12 / 03.86.32.51.98](#)

Bureau ouvert lundi mardi jeudi de 8h00 à 16h30 – vendredi de 8h00 à 12h00

- Ménage effectué par la commune moyennant une contribution de **Euros**

**50**

Dans le cas où le ménage du locataire se révélerait insuffisant, celui-ci se verra facturer le montant correspondant à la prestation du ménage.

**Article 4 : sécurité et maintien de l'ordre**

Les dégâts occasionnés par les utilisateurs (carreaux cassés, détérioration des murs et appareils sanitaires, etc...) seront réparés à la charge du locataire, à qui la facture sera présentée.

Aucune nuisance ne devra être occasionnée aux voisins riverains de cette salle.

Les véhicules devront être garés parallèlement au mur sans dépasser la ligne médiane de cette cour, afin de permettre la sortie des véhicules des riverains.

Les portes et les fenêtres devront être fermées, le volume sonore devra être limité en particulier pour la musique à partir de 22h.

**Article 5 : assurance**

Le locataire devra fournir une attestation d'assurance.

**Article 6 : ordures ménagères**

Les poubelles devront être emportées *par le locataire*.

Type de location	Descriptif ou période	Tarifs	Prix à payer
Location par les associations communales		Gratuit	
Location par les associations non communales		20,00 €	
Mise à disposition obsèques		Gratuit	
Location ½ journée résidents		46,00 €	
Location ½ journée non- résidents		55,00 €	
Location journée résidents	Du 1/04 au 30/09	80,00 €	
	Du 1/10 au 31/03	100,00 €	
Location journée non-résidents	Du 1/04 au 30/09	100,00 €	
	Du 1/10 au 31/03	120,00 €	
Location week-end résidents	Du 1/04 au 30/09	120,00 €	
	Du 1/10 au 31/03	150,00 €	
Location week-end non-résidents	Du 1/04 au 30/09	150,00 €	
	Du 1/10 au 31/03	180,00 €	
Forfait ménage si non réalisé par le locataire		50,00 €	
Location de vaisselle		20,00 €	
Caution quel que soit la durée		500,00 €	
<b>TOTAL</b>			

**MAIRIE DE GUILLON TERRE PLAINE**

1 Rue de la Brèche 89420 GUILLON

03.86.32.55.12 / 03.86.32.51.98

Bureau ouvert lundi mardi jeudi de 8h00 à 16h30 – vendredi de 8h00 à 12h00

**UN ETAT DES LIEU DEVRA ETRE REALISE AVANT ET APRES LA REMISE DES CLES**

**Nom et Prénom du locataire :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

<b>Date de la location</b>	
<b>Jours de location</b>	
<b>Evènement accueilli</b>	

LE REGLEMENT EST A JOINDRE AU PRESENT CONTRAT.  
LA LOCATION N'EST CONSIDEREE COMME DEFINITIVE QU'APRES RECEPTION  
DU CHEQUE.

A Guillon Terre Plaine, le

Le locataire,  
(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Le Maire,  
Jean Louis GROGUENIN

\*\*\*\*\*

Téléphone du responsable (vous devez avoir sur vous un téléphone en état de  
fonctionner:.....

Copie carte d'identité.....  
Attestation d'assurance .....  
Règlement location.....  
Règlement caution.....

---

**MAIRIE DE GUILLON TERRE PLAINE**  
**1 Rue de la Brèche 89420 GUILLON**  
03.86.32.55.12 / 03.86.32.51.98

Bureau ouvert lundi mardi jeudi de 8h00 à 16h30 – vendredi de 8h00 à 12h00